

SERVICE ADHÉRENTS

059035 00 X

ENTR VALLANA G  
10 RUE LACAZE  
75014 PARIS

**CERTIFICAT ATTESTANT  
LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES  
AUX CONGÉS PAYÉS ET AU CHÔMAGE-INTEMPÉRIES  
au 31 décembre deux mille cinq**

(Articles 43 à 47 du code des marchés publics)

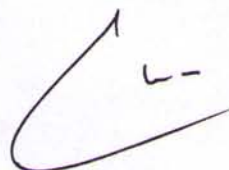
Dénomination Sociale : ENTR VALLANA G

Adresse du siège social : ENTR VALLANA G  
10 RUE LACAZE  
75014 PARIS

Je soussigné, Pierre-Yves TANGUY Directeur Général de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment de la Région de Paris, dont relève le candidat pour les cotisations obligatoires relatives aux Congés Payés et au Chômage-Intempéries, atteste, conformément à l'article 46 du décret du 7 mars 2001 portant réforme du Code des Marchés Publics, que sa situation est régulière, au sens de l'article 43 du Code des Marchés Publics :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles au 31 décembre 2005 servant à l'assiette des cotisations de Congés Payés et des cotisations de Chômage-Intempéries
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes visées par l'article 43 du code des Marchés Publics et exigibles au 31 décembre 2005.

A PARIS, LE 29 Décembre 2005



*L'original de cette attestation, valable pour l'année de sa délivrance, devra être conservé pendant toute cette durée. Les candidats aux marchés doivent en effectuer des photocopies en attestant sur l'honneur leur conformité au présent original.*